

■ **Cyrnea Sàrl**, à Collonge-Bellerive, création, reprise, exploitation et gérance d'établissements publics, etc. (FOSC du 12.05.1999, p. 3157). La procuration de Luchetti Alain est radiée. Procuration collective à deux a été conférée à Ardizzone Sandro, d'Italie, à Collonge-Bellerive.
Journal no 6310 du 19.06.2002
(00526560 / CH-660.0.301.997-9)